

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 janvier 2009

RECHERCHES SUR LA PERSONNE - (n° 1377)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 27 Rect.

présenté par
M. Jean-Louis Touraine
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE PREMIER

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 54 :

« 16° À l'article L. 1122-1-2, après les mots : « qui y sera soumise, » ... (*le reste sans changement*). »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence et rédactionnel.